

La FGAAC-CFDT s'oppose à un nouvel allongement de la durée de cotisation des cheminots

**COM
MUN
IQUE
DE
PRESSE**

Le dossier brûlant des retraites réapparaît sur le devant de la scène politique et médiatique.

Pour la **FGAAC-CFDT**, une renégociation du régime de retraite des cheminots n'est en aucun cas imaginable alors que les cheminots viennent tout juste de sortir des négociations débutées en 2007, et de consentir les efforts qui devaient assurer la pérennité du système, selon ceux qui avaient alors imposé une réforme.

D'ailleurs certaines clauses, la renégociation de la grille salariale par exemple, ne sont toujours pas appliquées par la direction de la SNCF.

La **FGAAC-CFDT** n'accepte pas que les allongements successifs de la durée de cotisation constituent l'unique mode de solution à l'équilibre de nos régimes de retraite. D'autres modes de financement des caisses de retraite doivent être explorés. La **FGAAC-CFDT** considère que les salariés ont déjà consenti des efforts importants alors qu'une solidarité nationale englobant tous les revenus, y compris ceux du capital, n'a pas été mise en place.

Les questions de la pénibilité, de l'emploi des seniors, de la transmission des savoir-faire ne sont toujours pas réglées et l'on passe déjà à une conclusion définie d'avance !

La **FGAAC-CFDT**, revendique que l'ensemble des salariés et des entreprises du secteur ferroviaire cotisent à la caisse de retraite des cheminots :

Si une réforme doit avoir lieu, c'est celle du droit et de la justice pour tous.

Dans l'état actuel des choses, la **FGAAC-CFDT** s'opposera à toute renégociation du régime de retraite des cheminots. Cependant, elle reste prête à négocier avec la direction pour la mise en place d'une nouvelle grille salariale.

Paris, le 25 Janvier 2010

Contacts Presse :

CFDT-FGAAC, 20 rue Lucien

Sampaix. 75010 Paris.

Bruno Duchemin

01 40 18 48 13

sg@fgaac.org